

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.469.491, un actif net de D : 1.462.055 et un bénéfice de la période de D : 14.544.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2020
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	1 147 376	1 627 516	1 445 195
Actions et droits rattachés		31	44	43
Obligations et valeurs assimilées		1 147 345	1 627 472	1 445 152
Placements monétaires et disponibilités		322 112	476 404	367 431
Placements monétaires	5	322 112	476 404	367 431
Créances d'exploitation	6	3	3	996
TOTAL ACTIF		1 469 491	2 103 923	1 813 622
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	3 217	4 533	4 251
Autres créditeurs divers	8	4 219	2 213	1 150
TOTAL PASSIF		7 436	6 745	5 401
ACTIF NET				
Capital	9	1 437 826	2 058 486	1 743 286
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 229	38 692	64 935
ACTIF NET		1 462 055	2 097 178	1 808 221
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 469 491	2 103 923	1 813 622

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	15 535	32 935	21 824	43 798	83 928
Revenus des actions		-	-	-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 535	32 935	21 824	43 798	83 926
Revenus des placements monétaires	11	1 593	3 304	4 893	8 688	16 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 128	36 239	26 717	52 486	100 852
Charges de gestion des placements	12	(3 785)	(8 053)	(5 333)	(10 712)	(20 951)
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 343	28 186	21 384	41 774	79 901
Autres charges	13	(495)	(1 024)	(671)	(1 330)	(2 824)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(100)	-	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 798	27 062	20 713	40 244	76 877
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 805)	(2 833)	(1 269)	(1 552)	(11 942)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 993	24 229	19 444	38 692	64 935
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 805	2 833	1 269	1 552	11 942
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 176)	422	2 316	4 571	7 117
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 922	3 831	489	981	3 892
RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 544	31 315	23 518	45 796	87 886

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	14 544	31 315	23 518	45 796	87 886
Résultat d'exploitation	12 798	27 062	20 713	40 244	76 877
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 176)	422	2 316	4 571	7 117
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 922	3 831	489	981	3 892
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(151 569)	(377 481)	(85 316)	(201 054)	(532 101)
Souscriptions					
- Capital	16 031	58 368	50 482	96 611	689 281
- Régularisation des sommes non distribuables	2 207	2 240	3 301	3 340	25 446
- Régularisation des sommes distribuables	(1 370)	371	(842)	953	18 571
Rachats					
- Capital	(160 130)	(419 086)	(131 661)	(289 495)	(1 191 106)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 941)	(16 170)	(9 875)	(9 958)	(43 780)
- Régularisation des sommes distribuables	7 634	(3 204)	3 279	(2 505)	(30 513)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(137 025)	(346 166)	(61 798)	(155 258)	(444 214)
ACTIF NET					
En début de période	1 599 080	1 808 221	2 158 976	2 252 436	2 252 436
En fin de période	1 462 055	1 462 055	2 097 178	2 097 178	1 808 221
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	25 999	29 688	36 589	38 565	38 565
En fin de période	23 545	23 545	35 153	35 153	29 688
VALEUR LIQUIDATIVE	62,096	62,096	59,659	59,659	60,907
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	1,95%	1,11%	2,14%	4,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2020, à D : 1.147.376 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	31	0,00%
TPR	9	27	31	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 086 049	1 147 345	78,47%
Obligations des sociétés		341 445	358 407	24,51%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	120 000	129 334	8,85%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	31 180	2,13%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	40 000	40 975	2,80%
BTE 2010 B	600	33 000	34 215	2,34%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	20 000	20 862	1,43%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	6 804	6 988	0,48%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	19 200	19 279	1,32%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60%	543	42 441	44 293	3,03%
UIB 2011/1 TR B	500	30 000	31 281	2,14%
Obligations de l'Etat		26 027	26 085	1,78%
Emprunt national 2014-B	1 325	26 027	26 085	1,78%
Bons du Trésor Assimilables		718 577	762 853	52,18%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	101 528	6,94%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	67 192	4,60%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	144 025	9,85%
BTA 11/03/2026 6,30%	100	91 900	96 493	6,60%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	101 768	6,96%
BTA 14/10/2020 5,50%	191	185 479	196 541	13,44%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 306	3,78%
Total		1 086 076	1 147 376	78,48%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,08%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2020 à D : 322.112, contre D : 476.404 au 30.06.2019, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
BTCT	100 000	93 236	93 741	6,41%
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021 - 7,2%	50 000	46 607	47 057	3,22%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021 - 7,15%	50 000	46 629	46 684	3,19%
Dépôt à vue		227 288	228 371	15,62%
Amen bank pasteur		227 288	228 371	15,62%
Total général		320 524	322 112	22,03%
Pourcentage par rapport au total des actifs				21,92%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2020 à D : 3 contre le même solde à la même date de l'exercice 2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	993
Autres	3	3	3
Total	3	3	996

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2020 à D : 3.217, contre D : 4.533 au 30.06.2019 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Montant HT	3 181	4 481	4 202
TVA	604	851	798
Total TTC	3 785	5 332	5 001
Retenue à la source	568	800	750
Net à payer	3 217	4 533	4 251

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2020 à D : 4.219, contre D : 2.213 au 30.06.2019, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	120	174	162
Retenues à la source à payer	568	800	750
TCL	17	46	38
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	3 415	1 193	-
Contribution sociale de solidarité	99	-	200
Total	4 219	2 213	1 150

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	1 743 286
Nombre de titres	29 688
Nombre d'actionnaires	471

Souscriptions réalisées

Montant	58 368
Nombre de titres émis	994
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(419 086)
Nombre de titres rachetés	(7 137)
Nombre d'actionnaires sortants	(25)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	422
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	3 831
Régularisation des sommes non distribuables	(494)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	64 935
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(13 436)

Capital au 30-06-2020

Montant	1 437 826
Nombre de titres	23 545
Nombre d'actionnaires	455

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titre

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 15.535, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2020, contre D : 21.824 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2019 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	-	-	-	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	6 544	13 404	17 442	28 390	39 672
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	8 991	19 531	4 382	15 408	44 254
TOTAL	15 535	32 935	21 824	43 798	83 928

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2020 à D : 1.593 contre D : 4.893 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2019 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2020 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	1 088	2 431	1 124	2 525	5 396
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	-	-	3 337	5 573	10 009
Intérêts des BTCT	505	873	432	590	1 518
TOTAL	1 593	3 304	4 893	8 688	16 923

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020 à D : 3.785 contre D : 5.333 pour la même période de l'exercice 2019, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2020.

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Commission de gestion	3 785	8 053	5 333	10 712	20 951
TOTAL	3 785	8 053	5 333	10 712	20 951

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020 à D : 495 contre D : 671 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Redevance CMF	378	805	533	1 071	2 095
TCL	48	98	68	133	260
Autres	69	121	70	126	469
TOTAL	495	1 024	671	1 330	2 824

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.